

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE ORDINAIRE
LE MARDI 3 FÉVRIER 2026 – 19 HEURES

PROCÈS-VERBAL

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Saint-Pie, tenue le mardi 3 février 2026 à 19h à la salle du conseil municipal située au 77, rue Saint-Pierre à Saint-Pie.

Sont présents : mesdames les conseillères Laurence Bousquet, Shany Ravenelle, Sylvie Guévin, Patricia Cordeau, messieurs les conseillers Michel Côté, Sylvain Gagné, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Mario St-Pierre.

Ainsi que Sébastien Demers, directeur général et greffier.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président d'assemblée ouvre la séance en invitant les personnes présentes à se recueillir quelques instants.

01-02-2026

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Sylvain Gagné, appuyé par Sylvie Guévin et résolu :

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du 3 février 2026 soit adopté avec l'ajout du point suivant :

6.1. Demande de modification au schéma d'aménagement de la MRC des Maskoutains

Adoptée à l'unanimité des conseillers

02-02-2026

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

CONSIDÉRANT que chaque membre du conseil ayant reçu copie du procès-verbal selon les dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, le greffier est dispensé d'en faire la lecture;

En conséquence, il est proposé par Michel Côté, appuyé par Shany Ravenelle et résolu :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2026 soit adopté et déposé aux archives.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les gens présents adressent leurs questions aux membres du conseil.

03-02-2026

5.1. REMPLACEMENT DU SERVEUR INFORMATIQUE AVEC APPROPRIATION DE SURPLUS

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder au remplacement du serveur informatique de l'hôtel de ville qui est désuet;

CONSIDÉRANT l'offre de service de la compagnie MicroAge DIL pour un serveur infonuagique;

En conséquence, il est proposé par Patricia Cordeau, appuyé par Shany Ravenelle et résolu :

DE remplacer le serveur informatique pour un serveur infonuagique tel que présenté dans l'offre de service de la compagnie MicroAge DIL au montant de 22 000 \$, plus taxes, en appropriant le surplus libre;

D'autoriser le directeur général ou le directeur du Service des travaux publics à signer les documents en lien avec le serveur infonuagique;

ET QUE le conseil autorise le service de la trésorerie à effectuer le paiement des factures reliées à ce dossier, tout en respectant le montant de la dépense approuvé par le conseil pour ceux-ci.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

04-02-2026

5.2. AUTORISATION DE SIGNATURE - ENTENTE

CONSIDÉRANT que la Municipalité a été impliquée dans un dossier pour lequel une entente hors cour est proposée;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a pris connaissance de l'entente proposée et s'en dit satisfait;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal juge qu'il était dans le meilleur intérêt de la Municipalité de conclure ladite entente afin de régler le dossier de façon efficiente et d'éviter des procédures judiciaires additionnelles;

En conséquence, il est proposé par Michel Côté, appuyé par Laurence Bousquet et résolu :

QUE le conseil municipal autorise le directeur général à signer, pour et au nom de la Municipalité, l'entente hors cour;

ET QUE cette autorisation n'emporte aucune admission quant aux prétentions des parties et vise uniquement à permettre un règlement à l'amiable du dossier.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

05-02-2026

6.1. DEMANDE DE MODIFICATION AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT DE LA MRC DES MASKOUTAINS

CONSIDÉRANT qu'un projet de complexe sportif intérieur de baseball a récemment été présenté à la Ville, mettant en lumière une initiative structurante pour la collectivité;

CONSIDÉRANT que l'emplacement proposé pour la réalisation de ce projet n'autorise pas actuellement un tel usage en vertu du schéma d'aménagement en vigueur;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal reconnaît que ce projet, tel que présenté dans la zone ciblée, représente une occasion de requalification et de mise en valeur du secteur concerné;

En conséquence, il est proposé par Sylvain Gagné, appuyé par Sylvie Guévin et résolu :

QUE la Ville adresse une demande officielle à la MRC des Maskoutains afin qu'elle amorce les démarches nécessaires en vue de modifier le schéma d'aménagement, de manière à permettre la réalisation du complexe sportif intérieur de baseball sur le site proposé, soit dans la zone SU3;

QUE la Ville s'engage à collaborer avec la MRC en fournissant toute information ou tout document pertinent permettant de soutenir l'analyse et la préparation de la modification demandée;

QUE le directeur général soit autorisé à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente résolution;

ET QUE copie de la présente résolution soit transmise à la MRC des Maskoutains.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

06-02-2026

8.1. ACQUISITION D'UN PANNEAU DE CONTRÔLE POUR LE POSTE DE POMPAGE 1 (PP1)

CONSIDÉRANT l'implantation de moyens de contrôle pour le poste de pompage 1 (PP1);

CONSIDÉRANT que le fournisseur actuel de pompes offre un service de contrôle compatible avec ces pompes et que la Ville détient déjà ce type d'équipement;

CONSIDÉRANT la soumission fournie par la compagnie Pompex inc. en date du 23 janvier 2026;

En conséquence, il est proposé par Patricia Cordeau, appuyé par Sylvie Guévin et résolu :

DE mandater la compagnie Pompex inc. pour fournir et installer un panneau de contrôle et raccorder les équipements de pompage pour le poste de pompage 1 (PP1) au montant de 47 279.29 \$, plus taxes, conformément à la soumission datée du 23 janvier 2026;

ET QUE le conseil autorise le service de la trésorerie à effectuer le paiement des factures reliées à ces contrats, tout en respectant le montant de la dépense approuvé par le conseil pour ceux-ci.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

07-02-2026

8.2. PROGRAMME DE RINÇAGE UNIDIRECTIONNEL DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION EN EAU POTABLE - MANDAT AVEC APPROPRIATION DE SURPLUS

CONSIDÉRANT l'offre de service de la compagnie Tetra Tech QI inc. en date du 3 juin 2025 pour la réalisation d'un programme de rinçage unidirectionnel de votre réseau de distribution en eau potable;

En conséquence, il est proposé par Shany Ravenelle, appuyé par Laurence Bousquet et résolu :

DE mandater la compagnie Tetra Tech QI pour la réalisation d'un programme de rinçage unidirectionnel du réseau de distribution en eau potable au montant de 24 500 \$, plus taxes, conformément à l'offre de service datée du 3 juin 2025, en appropriant le surplus accumulé affecté aqueduc (413);

ET QUE le conseil autorise le service de la trésorerie à effectuer le paiement des factures reliées à ces contrats, tout en respectant le montant de la dépense approuvé par le conseil pour ceux-ci.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

08-02-2026

9.1. JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE - PROCLAMATION

CONSIDÉRANT que la prévention du décrochage scolaire n'est pas une problématique concernant exclusivement le monde scolaire, mais bien un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement, et ce, dès la petite enfance jusqu'à l'obtention par le jeune d'un diplôme qualifiant pour l'emploi, peu importe l'ordre d'enseignement;

CONSIDÉRANT que les journées de la persévérance scolaire sont organisées du 16 au 20 février 2026, sous le thème « La persévérance, ça mène loin », lesquelles se veulent un temps fort dans l'année pour témoigner de la mobilisation régionale autour de la prévention de l'abandon scolaire et sont ponctuées d'une centaine d'activités dans les différentes communautés et écoles de la MRC des Maskoutains;

En conséquence, il est proposé par Sylvie Guévin, appuyé par Sylvain Gagné et résolu :

DE DÉCLARER les 16, 17, 18, 19, 20 février 2026 comme étant les Journées de la persévérance scolaire, sous le thème « La persévérance, ça mène loin »;

D'APPUYER la mission de l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la lutte au décrochage afin de faire du territoire de la MRC des Maskoutains une région persévérante qui valorise l'éducation comme un véritable levier de développement pour ses communautés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

09-02-2026

10.1. SSI - RAPPORT D'ACTIVITÉS DE L'AN 4 RELATIF AU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES

Il est proposé par Shany Ravenelle, appuyé par Michel Côté et résolu :

D'accepter le dépôt du *Rapport d'activités de l'an 4 relatif au Schéma de couverture de risques* et d'autoriser sa transmission à la *MRC des Maskoutains*, conformément à l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie*.

Adopté à l'unanimité des conseillers

10-02-2026

10.2. ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À UN SERVICE SPÉCIALISÉ EN RECHERCHE DES CAUSES ET CIRCONSTANCES D'UN INCENDIE - RETRAIT DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-BERNARD-DE- MICHAUDVILLE

CONSIDÉRANT l'entente intermunicipale relative à un service spécialisé en recherche des causes et circonstances d'un incendie intervenue en 2023 entre la Ville de Saint-Pie et plusieurs municipalités environnantes;

CONSIDÉRANT la résolution 2025-12-12 de la municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville mentionnant son retrait de l'entente à compter du 4 avril 2027;

En conséquence, il est proposé par Sylvain Gagné, appuyé par Patricia Cordeau et résolu :

QUE la Ville de Saint-Pie prend acte de la décision de la municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville de se retirer de l'entente intermunicipale relative à un service spécialisé en recherche des causes et circonstances d'un incendie;

QUE la Ville de Saint-Pie accepte que la municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville se retire de l'entente à partir du 4 avril 2027, comme demandé par la résolution 2025-12-12;

ET QUE copie de la présente résolution soit transmise aux municipalités membres de ladite entente.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

11-02-2026

10.3. SSI - ACHAT D'ÉQUIPEMENT - AUTORISATION

Il est proposé par Michel Côté, appuyé par Laurence Bousquet et résolu :

D'autoriser le directeur du Service de sécurité incendie à procéder à l'achat d'équipement auprès de la compagnie Protection incendie CFS ltée pour un montant de 9 540 \$, plus taxes;

ET QUE le conseil autorise le service de la trésorerie à effectuer le paiement des factures reliées à ce contrat, tout en respectant le montant de la dépense approuvé par le conseil.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

12-02-2026

11.1. SALAIRES ET COMPTES PRÉSENTÉS

Il est proposé par Sylvain Gagné, appuyé par Patricia Cordeau et résolu :

D'approuver et d'entériner les dépenses et les paiements des comptes présentés et des salaires :

Comptes présentés :	433 367.18 \$
Remboursements d'emprunts déboursés	264 503.55 \$
Salaires :	256 709.24 \$

ET D'autoriser le service de la trésorerie à effectuer les paiements requis, conformément aux listes soumises.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

13-02-2026

11.2. AFFECTATION DES SOLDES DISPONIBLES DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT FERMÉS - RÈGLEMENTS 247, 248 ET 257

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 8 de la *Loi sur les dettes* et emprunts municipaux, l'excédent de financement qui peut subsister lors de la fermeture d'emprunt peut être affecté à certaines fins;

CONSIDÉRANT que les refinancements sont effectués aux cinq ans;

En conséquence, il est proposé par Sylvie Guévin, appuyé par Shany Ravenelle et résolu :

QUE l'excédent des règlements d'emprunt fermés pour les règlements portant les numéros # 247, 248 et 257 soit affecté au paiement des échéances annuelles pour le remboursement de l'emprunt, soit le capital et les intérêts, pour l'exercice financier 2026, selon les montants suivants :

Règlement # 247 [Infrastructures rue des Hérons] :	302.68 \$
Règlement # 248 [Infrastructures avenue Roy] :	23.80 \$
Règlement # 257 [Infrastructures rang du Bas-de-la-Rivière] :	13 870.11 \$

TOTAL :	14 196,59 \$

Adoptée à l'unanimité des conseillers

14-02-2026

11.3. APPROPRIATION DES DIFFÉRENTS SURPLUS AFFECTÉS DU BUDGET 2026

Il est proposé par Laurence Bousquet, appuyé par Michel Côté et résolu :

D'autoriser l'affectation de différents surplus pour le budget d'opération 2026 selon les surplus et montants suivants :

Surplus affecté équilibre budgétaire	246 500 \$
Surplus affecté matières résiduelles	69 000 \$
Surplus affecté aqueduc (2413)	25 000 \$
Surplus affecté vidange de fosses	10 000 \$

Adoptée à l'unanimité des conseillers

15-02-2026

12.1. DEMANDE DE PASSAGE - 1000 KM GRAND DÉFI PIERRE LAVOIE

CONSIDÉRANT que le 1000 km du Grand défi Pierre Lavoie se tiendra du 11 au 14 juin 2026;

CONSIDÉRANT qu'une demande est adressée à la Ville par Clémence Châteauvert-Gagnon, coordonnatrice du parcours, pour autoriser le passage du convoi sur le territoire de Saint-Pie;

CONSIDÉRANT que la demande concerne également l'utilisation de drones servant à capter de magnifiques images des localités traversées par le convoi;

CONSIDÉRANT que le trajet final n'est pas connu et que, par conséquent, la Ville de Saint-Pie ne peut confirmer qu'il n'y aura pas de travaux d'infrastructures sur les routes empruntées par les cyclistes;

En conséquence, il est proposé par Shany Ravenelle, appuyé par Michel Côté et résolu :

QUE le conseil autorise le passage du 1000 km du Grand défi Pierre Lavoie sur le territoire de Saint-Pie du 11 au 14 juin 2026 et autorise l'utilisation de drones durant cet événement et suivant le cadre réglementaire canadien;

QUE l'autorisation de passage est conditionnelle à ce qu'il n'y ait pas de travaux d'infrastructures sur les routes empruntées par les cyclistes au moment de leur passage.

Si requis, faire une demande d'autorisation auprès du ministère des Transports du Québec.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

16-02-2026

12.2. DEMANDE DE PASSAGE - RANDONNÉE À VÉLO 23 MAI 2026

CONSIDÉRANT qu'une demande est adressée à la Ville par Marc Ayotte, président de la Fondation l'Intermède, pour autoriser le passage de cyclistes sur le territoire de Saint-Pie le 23 mai 2026;

En conséquence, il est proposé par Sylvie Guévin, appuyé par Patricia Cordeau et résolu :

QUE le conseil autorise le passage de cyclistes sur le territoire de Saint-Pie le 23 mai 2026.

Si requis, faire une demande d'autorisation auprès du ministère des Transports du Québec.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

17-02-2026

12.3. DROIT DE PASSAGE CLUB 3 ET 4 ROUES COMTÉ JOHNSON SUR LA RUE SAINT-PIERRE

CONSIDÉRANT qu'une demande est adressée à la Ville par le *Club 3 & 4 roues comté Johnson inc.*, pour autoriser le passage en véhicule tout-terrain sur la rue Saint-Pierre pour la saison hivernale 2025-2026;

En conséquence, il est proposé par Sylvie Guévin, appuyé par Shany Ravenelle et résolu :

QUE le conseil autorise le Club 3 & 4 roues du comté de Johnson inc. à circuler en véhicule tout-terrain, pour la saison 2025-2026, sur la rue Saint-Pierre, de la rue Notre-Dame au boulevard Daniel-Johnson, uniquement sur la partie asphaltée, conditionnellement à ce que le Club ait toutes les autorisations nécessaires des autres autorités compétentes.

Adoptée à la majorité des conseillers

Vote contre : Michel Côté

13. VARIA

14. DOCUMENTS DÉPOSÉS

Aucun item

15. LES RAPPORTS DE SERVICES - DÉPÔT

Les rapports de services mensuels sont déposés au conseil.

- 15.1. Rapport mensuel Service de sécurité incendie
- 15.2. Rapport mensuel Service des premiers répondants
- 15.3. Rapport mensuel Service d'urbanisme
- 15.4. Rapport mensuel Service des loisirs
- 15.5. Rapport mensuel Service des travaux publics

16. RAPPORT DES COMITÉS

À titre informatif, les conseillers résument les différents comités auxquels ils ont assisté durant le dernier mois.

17. SECONDE PÉRIODE DE QUESTIONS

Une seconde période de questions est réservée aux sujets mentionnés à l'ordre du jour.

18-02-2026

18. LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT que l'ordre du jour est épuisé;

En conséquence, il est proposé par Sylvain Gagné, appuyé par Sylvie Guévin et résolu :

QUE la séance soit levée à 19h20.

Adoptée à l'unanimité des conseillers